

# Règlement Intérieur

## 2016 - 2017

### Présentation:

Accueil & Loisirs est une association de loi 1901, gérée par des parents bénévoles. Le Centre de Loisirs agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, accueille les enfants de 3 à 12 ans scolarisés. C'est un accueil à caractère éducatif, ouvert en périscolaire (avant et après l'école), les mercredis et pendant les vacances scolaires. L'association organise aussi les Temps d'Activité Périscolaire à La Mézière en partenariat avec la municipalité.

### Fonctionnement:

Le centre de loisirs offre aux enfants durant leurs temps libres, à travers le jeu, une ouverture au monde, une initiation au collectif, un espace d'expérimentations nouvelles, d'accès à la culture, une diversité d'activités. Lieu de mixité sociale et culturelle, d'apprentissage du « vivre ensemble », il favorise l'autonomie des enfants.

Le Projet Éducatif et le Projet Pédagogique sont consultables au Centre de Loisirs.

### Modalités d'inscription:

- ✓ Le dossier d'inscription (Fiche sanitaire + Photocopie des vaccins à jour) doit être complet avant la première présence de l'enfant, toute modification sera signalée au directeur.  
Inscription obligatoire auprès du directeur dans la limite des places disponibles, relative à la réglementation de la DDCSP. Les dates d'inscription vous seront communiquées par affichage au centre de loisirs.
- ✓ Lorsqu'il y a une sortie à la journée, il est obligatoire d'inscrire son enfant la journée complète.
- ✓ Les inscriptions qui ne seront pas annulées le vendredi soir au plus tard à 18H00 (*pour les mercredis*) ou dans la limite des dates d'inscription (*pour les vacances*) seront facturées sauf sur justificatif médical de l'enfant à fournir sous 7 jours.
- ✓ Les inscriptions par mail ou téléphone seront validées seulement à réception du règlement pour les vacances.

## Les Horaires:

- ✓ Ouvert de 7H30 à 19H pendant les vacances et de 12H30 à 19H les mercredis.
- ✓ Tout dépassement après la fermeture sera automatiquement facturé 9€.
- ✓ Fermeture pendant les vacances de fin d'année et les 3 premières semaines d'août 2017.

## Facturation :

- ✓ L'adhésion à l'association est obligatoire, une cotisation de 15€ / famille est demandée, valable pour l'année scolaire du 1er Septembre 2016 au 31 Août 2017.
- ✓ Les paiements se font à la remise des factures pour les mercredis et lors des inscriptions pour les vacances.
- ✓ Le prélèvement automatique est possible, demandez un dossier au directeur.
- ✓ Suite à 3 relances écrites d'impayés, l'association sera en droit de ne plus accueillir votre(vos) enfant(s) au sein des structures
- ✓ Les repas assurés par le restaurant municipal, vous sont facturés par la mairie de Vignoc.

## Informations pratiques :

- ✓ L'Association Accueil et Loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets ou de vêtements.
- ✓ Aucun médicament ne sera administré aux enfants par l'équipe pédagogique sauf en cas d'urgence défini par un protocole personnalisé dans le cas par exemple d'enfant allergique.
- ✓ L'association en accord avec la municipalité, se réserve le droit de ne pas ouvrir le centre de loisirs si les effectifs sont inférieurs à 10 inscriptions; dans ce cas, les enfants seront accueillis à La Mézière.



N'hésitez pas à contacter le directeur pour plus d'informations :  
Guillaume MONTAGNE : 06.95.86.63.08 ou [guillaume.montagne@accueiletloisirs.fr](mailto:guillaume.montagne@accueiletloisirs.fr)

Site internet : [www.accueiletloisirs.fr](http://www.accueiletloisirs.fr)

